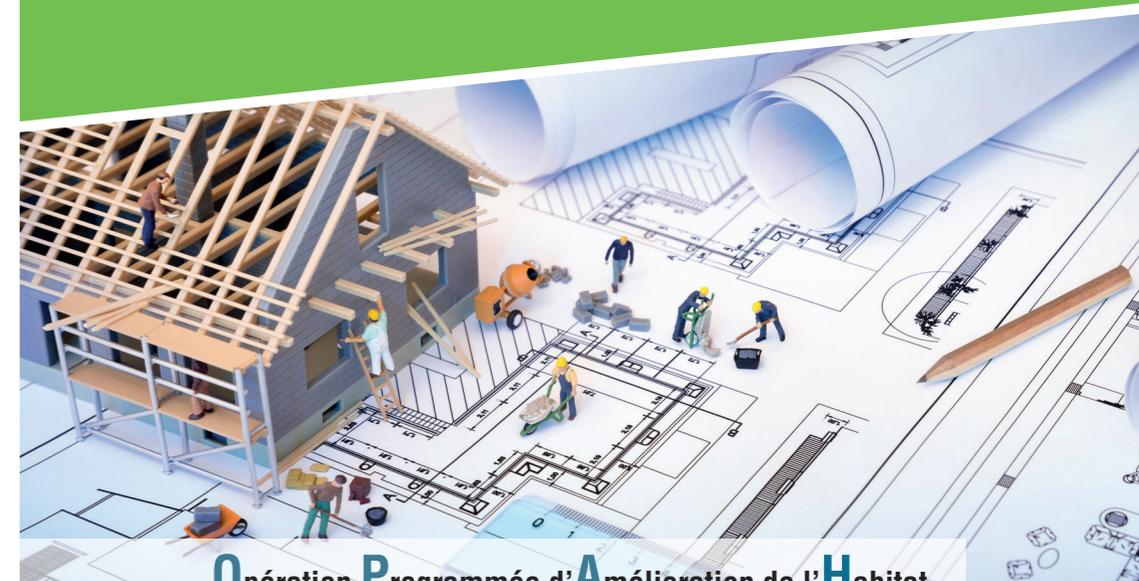


✓ La marche à suivre

✓ Qui contacter ?



Rénovez en Haut-Bugey



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

✓ Rénovation énergétique

✓ Réhabilitation

✓ Adaptation du logement



Un accompagnement gratuit et personnalisé par un professionnel : URBANIS.

- ✓ Je vérifie mon éligibilité aux aides (pour les propriétaires occupants : fournir son dernier avis d'imposition)
- ✓ Je programme une visite avec Urbanis et je définis mon projet de rénovation
- ✓ Je définis et j'établis des devis auprès des professionnels du bâtiment
- ✓ Je dépose mon dossier complet auprès d'Urbanis
- ✓ J'attends la notification de l'accord des financeurs
- ✓ Je fais réaliser mes travaux
- ✓ Je transmets mes factures à Urbanis pour le versement des aides



L'équipe d'URBANIS se tient gratuitement à votre disposition pour vous conseiller.

Prenez rendez-vous par téléphone au 04 82 91 85 03 ou sur www.clicrdv.com/URBANIS-Lyon

Permanences à OYONNAX
Jeudis matin
Au siège de Haut-Bugey Agglomération
57 rue René Nicod
Oyonnax

Permanences à NANTUA
Lundis matin
(de la 2^{ème} et 4^{ème} semaine du mois)
A la MSAP du Haut-Bugey
36 rue du Collège
Nantua



✓ Je suis propriétaire occupant



Je souhaite :

- **Réaliser des travaux** permettant des **économies d'énergie** (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...)
- **Améliorer le confort** de ma résidence principale en l'adaptant à ma **perte d'autonomie ou à mon handicap**

A quelles conditions ?

- Mon logement a **plus de 15 ans**
- Je ne dépasse pas les **plafonds de ressources**
- Pour les travaux d'économie d'énergie : j'atteins un gain d'**économie d'énergie de + de 25%**
- Je fais réaliser mes travaux par des **entreprises RGE** (Reconnues Garantées de l'Environnement)

✓ Je suis propriétaire avec un projet locatif



Je souhaite :

- **Réaliser des travaux** permettant des **économies d'énergie** (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...)
- Réaliser des **travaux lourds**, des travaux de sécurité, de mise aux normes, etc.
- **Améliorer l'habitabilité** d'un logement locatif et/ou vacant (réhabilitation complète)

A quelles conditions ?

- Le logement a **plus de 15 ans**
- Je pratique un loyer modéré
- **Mes locataires** ne dépassent pas un certain **plafond de ressources**
- Pour les travaux d'économie d'énergie : j'atteins un gain d'**économie d'énergie de + de 35%**
- Je fais réaliser mes travaux par des **entreprises RGE** (Reconnues Garantées de l'Environnement)

✓ Pour aller encore plus loin : des primes complémentaires

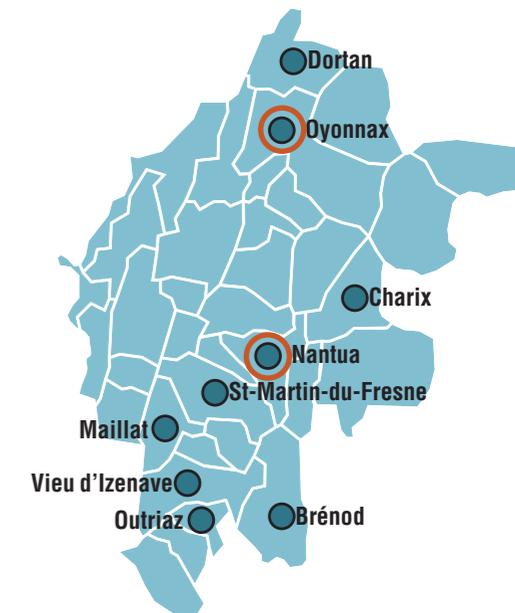
Sur 36 communes de l'Agglomération

- La prime **Habiter Mieux** récompense les projets performants énergétiquement. Son montant est compris entre 1 500 et 2 000€.



Les primes spécifiques

- **Prime Primo-accession**
J'achète un logement pour la première fois ET il est vacant depuis plus d'1 an : je peux bénéficier de 4 500 à 7 000€ selon mes ressources.
- **Prime réfection des parties communes**
Je suis copropriétaire ou je rénove un immeuble entier pour le louer : Je peux bénéficier d'une aide plafonnée à 5 000 ou 7 500€ pour les travaux des parties communes.
- **Prime sortie de vacance**
Je remets sur le marché un logement vacant depuis plus de 2 ans avec un loyer modéré : je peux bénéficier de 1 500€ ou 3 000€ par logement.



■ Périmètre de l'OPAH-RU Rénovez en Haut-Bugey / Prime Habiter Mieux

○ Primes Primo-accession et Réfection des parties communes

● Prime sortie de vacance - projets locatifs

AIDES

JUSQU'À 80% DU MONTANT DE MES TRAVAUX



Attention, quelque soit le projet, les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs.

AIDES

JUSQU'À 70% DU MONTANT DE MES TRAVAUX